

Syndicat C.G.T. Michelin

Maison du Peuple - Place de la Liberté

63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04.73.36.07.71 • Mail : cgt.michelin@wanadoo.fr

Clermont-Ferrand, le 3 octobre 2025,

Manufacture MICHELIN
Relations Sociales
23 Place des Carmes Dechaux
63040 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

Objet : Demande officielle d'harmonisation des horaires de travail sur les sites clermontois

Mesdames, Messieurs,

Nous nous permettons de vous interpeller aujourd'hui en notre qualité de représentant du Syndicat Michelin Clermont-Ferrand, agissant au nom des nombreux salariés qui nous ont alertés sur une disparité notable et, à notre sens, inéquitable dans les horaires de travail appliqués sur les différents sites de notre entreprise.

En effet, seul le site de Ladoux bénéficie d'une fin de journée de travail fixée à 16h20, tandis que l'ensemble des autres sites clermontois voient leur journée se terminer à 16h45. Cette différence de 25 minutes, bien que pouvant paraître minime, constitue une véritable source de frustration et un sentiment de discrimination pour les salariés des sites concernés.

Alors que l'entreprise promeut activement une politique d'uniformisation des pratiques et de cohésion entre ses différentes entités, cette divergence d'horaires va à l'encontre de cet objectif. Elle crée une inégalité de traitement qui n'est plus justifiable à l'heure où l'équité et le bien-être des salariés sont au cœur des préoccupations.

Au-delà du principe d'équité, l'harmonisation des horaires de travail à 16h20 pour tous les sites clermontois apporterait des bénéfices concrets et significatifs pour l'ensemble du personnel.

En effet, la question des mobilités à Clermont-Ferrand est aujourd'hui cruciale, et elle le sera encore davantage dans les années à venir avec la mise en œuvre du projet Inspire. Même après la fin des actuels travaux, la majorité des axes de circulation sera réduite à une seule voie. Cela va mécaniquement engendrer un fort afflux de véhicules sur un trafic déjà dense, et donc créer des bouchons supplémentaires. La volonté affichée par la municipalité est claire : diminuer le nombre de véhicules en ville. Dans ce contexte, permettre une sortie plus précoce à 16h20 représenterait une mesure concrète pour lisser les flux de circulation, limiter la congestion routière et par conséquent, réduire le temps de trajet pour nos collègues. Cette mesure aurait également un effet positif sur les transports en commun, dont l'usage est appelé à croître, en contribuant à désengorger les bus et trams durant l'heure de pointe.

Au-delà des aspects liés au trafic, cette harmonisation serait une réponse directe aux enjeux de qualité de vie au travail. Une fin de journée plus précoce permettrait à de nombreux salariés parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, en facilitant la récupération des enfants à la sortie des écoles, évitant ainsi de les laisser à la garderie, ce qui représente un coût et le risque de payer des amendes en cas de retard, pratique qui se développe de plus en plus dans les écoles et crèches. Plus largement, cela contribuerait au bien-être global du personnel, un facteur essentiel pour maintenir un climat social serein.

Nous comprenons que le site de Ladoux ait pu, historiquement, bénéficier d'une gestion particulière, cependant ces temps sont révolus. L'entreprise doit aujourd'hui veiller à l'égalité de tous ses salariés, peu importe leur site d'affectation. L'unification de nos pratiques en matière d'horaires de travail est une étape nécessaire pour la cohérence au sein de notre entreprise.

En conséquence, ce courrier constitue une demande officielle de mise à jour et d'harmonisation des horaires de travail sur l'ensemble des sites clermontois, afin que la fin de journée de travail soit fixée uniformément à 16h20.

Nous demandons également que ce point soit inscrit et discuté dans chaque CSSCT des établissements de Clermont-Ferrand, ainsi qu'au CSE, afin que cette question soit traitée de manière transparente et partagée avec les représentants des salariés.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour échanger sur ce sujet et pour trouver des solutions qui répondent aux attentes légitimes des salariés.

Dans l'attente de votre retour et de la prise en compte de notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur la Direction, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,

Le Syndicat Michelin Clermont-Ferrand